



MUNICIPALITÉ DE CHESTERVILLE
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

(ENTRÉE EN VIGUEUR)
Règlement 257 N.S.

Certificat de publication de l'avis public

Je, Joanne Giguère, directrice-générale et greffière trésorière de la municipalité de Chesterville, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement numéro 257 N.S. décrétant une dépense de 131 241 \$ et un emprunt de 80 809 \$ pour les travaux de vidange des boues à l'usine de traitement des eaux usées, à afficher sur le babillard intérieur de l'hôtel de ville de la municipalité et sur le site internet date du 2 octobre 2024

Tel que prévu au règlement 257 N.S. décrétant une dépense de 131 241 \$ et un emprunt de 80 809 \$ pour les travaux de vidange des boues à l'usine de traitement des eaux usées, adopté le 14 août 2024 par le conseil municipal, je Joanne Giguère, directrice-générale et greffière trésorière de la municipalité de Chesterville, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement numéro 257 N.S. sur le site Internet de la Municipalité le 2 octobre 2024

Joanne Giguère,
Directrice générale et greffière-trésorière